

Définitions communes et notes

Notes sur les sources des données

Toutes les données dans cette publication ont été communiquées par les autorités nationales compétentes en matière d'assurance. En ce qui concerne les tableaux d'indicateurs comparatifs, les données sont surtout tirées des tableaux par pays. Les données sur les taux de change sont extraites de la base de données des Statistiques Financières Internationales du FMI. Les données sur la population sont extraites de la publication du FMI *Perspectives de l'économie mondiale*. Les données sur le PIB proviennent de la base de données OCDE des Comptes nationaux annuels pour les pays de l'OCDE et de la publication du FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, pour tous les autres pays.

Pour plus de clarté, le nombre de variables choisies et présentées dans cette publication a été limité. Les données ont été extraites de la base de données des statistiques des assurances au niveau mondial. La base de données complète peut être consultée en ligne en utilisant le lien suivant :

Statistiques des assurances de l'OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/ins-data-fr>.

Un effort important a été fait pour assurer la comparabilité entre les pays. Les définitions, classifications, méthodes de calcul, et unités ont été normalisées autant que possible.

Notes générales

- a) Les catégories vie et non-vie correspondent aux définitions utilisées dans la législation nationale. Cependant, les primes pour les contrats d'assurance maladie et accidents conclus par les entreprises d'assurance-vie doivent être incluses dans les chiffres sur l'activité non-vie.
- b) Jusqu'en 2008, les activités dans le secteur de l'assurance sont ventilées entre les opérations vie et non-vie. À partir de 2009, les activités sont décomposées entre les opérations des entreprises d'assurance-vie, celles des entreprises d'assurance non-vie et celles des entreprises mixtes. Les activités des entreprises mixtes sont ensuite subdivisées entre les opérations vie et non-vie. Certains pays n'autorisent pas les entreprises d'assurance à exercer à la fois des activités vie et non-vie et, par conséquent, il n'existe pas d'entreprises mixtes dans ces pays. Cependant, dans d'autres pays (comme l'Autriche, la Hongrie, le Mexique et l'Espagne), les entreprises mixtes représentent plus de 25% de l'ensemble des entreprises d'assurance opérant dans ces pays. Aussi, pour disposer au fil des ans de données comparables sur les opérations vie (respectivement non-vie), il faut additionner à partir de 2009 les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises d'assurance-vie (respectivement non-vie) et les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises mixtes.
- c) Les chiffres fournis sur le nombre d'entreprises et les primes d'assurance doivent prendre en compte toutes les entreprises d'assurance agréées ou autorisées dans le pays déclarant, y compris les réassureurs professionnels, qu'ils soient ou non contrôlés, mais à l'exclusion de tout système réglementaire de sécurité sociale administré par l'État.
- d) Les entreprises nationales signifient les entreprises constituées en sociétés en vertu du droit national, ainsi que) les entreprises dans le pays déclarant qui ne sont pas constituées en sociétés, mais à l'exclusion des succursales et agences d'entreprises étrangères.

e) Les *entreprises sous contrôle étranger* signifient les entreprises nationales contrôlées par des intérêts étrangers, ce « contrôle » étant défini en fonction de la législation nationale (voir la définition des entreprises sous contrôle étranger dans les remarques par pays). Les données concernant les *entreprises sous contrôle étranger* sont intégrées dans celles sur les *entreprises nationales*.

f) Les *entreprises étrangères* signifient les entreprises constituées en sociétés en dehors du pays déclarant.

En 2016, un nouveau cadre de supervision pour les compagnies d'assurance et de réassurance a été mis en place dans l'Union Européenne (UE) et dans l'Espace Économique Européen (EEE). Ce cadre comprend des exigences de déclaration harmonisées entre les pays de l'UE/EEE. Ces exigences ont conduit à des changements dans la collecte des données nationales, ce qui peut limiter la comparabilité des données avec celles collectées avant 2016 pour certains pays qui collectent uniquement des données dans le cadre de Solvabilité II.

Comparaisons internationales

Voir les métadonnées détaillées : <http://metalinks.oecd.org/ins/20190221/2c3c>.

Tableaux et notes méthodologiques par pays

Dans cette partie, les principales statistiques des assurances sont présentées par l'intermédiaire de tableaux distincts par pays membre de l'OCDE. Les chiffres correspondent à l'année civile. Les primes et autres montants sont donnés en millions dans la monnaie nationale.



Extrait de :
OECD Insurance Statistics 2020

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/adfe5566-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Définitions and notes communes », dans *OECD Insurance Statistics 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/90d05f1e-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.